



## Au conseil intercommunal de l'ASIPE

### Préavis No 4/2022

Rapport de la commission de gestion-finance sur le  
Préavis 4/2022 – Budget de fonctionnement 2023

---

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission de gestion-finance de l'ASIPE s'est rencontrée les 17 et 24 août en compagnie de représentants du CODIR, dont le Président et le responsable des finances, ainsi que du directeur administratif. Nous remercions les membres du CODIR et le directeur administratif pour les compléments d'informations qu'ils ont apportés et pour les réponses aux questions de la commission de gestion-finance qui était composée de :

- M. Frédéric Gallaz
- M. Alexandre Godel
- Mme. Stéphanie Jan
- Mme. Emilie Losey
- M. François Vessaz (président-rapporteur)

#### Préambule

Le budget 2023 tel que présenté par le CODIR présente des charges et revenus équilibrés pour un montant de CHF 9'587'141.19, en augmentation de quasiment 30% par rapport au comptes 2021 et de 8% par rapport au budget 2022. Les principales raisons de ces augmentations sont analysées dans les points suivants de ce rapport.

La commission a passé en revue l'intégralité des postes et questionné le CODIR sur les principaux écarts ou sur les remarques accompagnants le budget qui ont également suscité des réactions. La commission a notamment constaté que le budget 2023 est en adéquation avec le plan d'investissement présenté en mai ; et que sur plusieurs points, il suit les vœux émis précédemment par la commission de gestion-finance.

## Considérations

### Augmentation des coûts

Les tableaux en page 5 du préavis tendent à présenter une certaine stabilité des coûts en ce qui concerne le scolaire. Pour les comptes de 2017 à 2021, les coûts pour le primaire sont autour de 130.- par habitant et 1'400.- par élèves. Pour le secondaire, ils sont d'environ 50.- par habitant et 1'400.- par élève. Pour les budgets 2022 et 2023, ces coûts augmentent d'environ 30.- par habitant et 300.- par élève pour le primaire et de 15.- par habitant et 500.- par élèves pour le secondaire. Ces variations peuvent être expliquées principalement par le nouveau bâtiment des Rammes, ainsi que par le principe de précaution qui régit l'établissement d'un budget.

La principale augmentation des coûts n'apparaît pas dans ce tableau en page 5 du préavis et concerne le parascolaire. Ci-dessous, l'évolution des coûts du parascolaire pour la même période :

| Année        | Occupation* | Coût/Hab. | Coût/élè. | Remarque                                                         |
|--------------|-------------|-----------|-----------|------------------------------------------------------------------|
| Comptes 2017 | 370         | 0.96      | 10.21     | UAPE Croc'Bonheur (Payerne)                                      |
| Comptes 2018 | 373         | 3.08      | 33.24     |                                                                  |
| Comptes 2019 | 545         | 6.52      | 70.54     |                                                                  |
| Comptes 2020 | 665         | 5.76      | 63.31     | Ouverture UAPE Petit Château (Grandcour)                         |
| Comptes 2021 | 1303        | 9.18      | 98.50     | Ouverture UAPE Croc'Odile (Payerne) et Croc'Banquise (Corcelles) |
| Budget 2022  | 1450        | 24.25     | 269.87    |                                                                  |
| Budget 2023  | -           | 28.81     | 309.31    |                                                                  |

\* L'occupation représente le nombre d'inscrits pour la totalité des modules sur l'ensemble de la semaine pour toutes les UAPE ouvertes cette année-là. Ainsi, un enfant inscrit deux jours par semaine pour le matin avant l'école, le repas de midi et l'après-midi comptera pour 6 dans la valeur d'occupation.

Il est clair que les coûts au départ sont quasi-nuls, car il n'y avait tout simplement pas de structure en place. Mais, au fur et à mesure des années, ces coûts augmentent fortement. Il faut cependant souligner que les comptes 2020 et 2021 sont sensiblement meilleurs par rapport à la tendance, car ils incluent des subventions COVID. D'autre part, les budgets 2022 et 2023 sont sensiblement plus négatifs, car ils n'incluent pas les subventions qui pourraient potentiellement être perçues pour l'aide au démarrage des nouvelles structures.

### UAPE

Ces subventions d'aide au démarrage permettent d'améliorer les résultats financiers des structures lors de leur première année de fonctionnement. Malheureusement, la prise en compte de ces subventions tend à trop améliorer ce résultat sur les deux premières années (en raison du décalage année scolaire/année comptable), avant de vraiment pouvoir constater le coût réel engendré par la nouvelle structure.

Les tarifs des UAPE pour les parents sont fixés par l'ARAJ. Les parents couvrent environ le 33% des coûts, des subventions (notamment de la FAJE) couvrent environ 20%, le reste est à la charge des communes. Seule l'UAPE du Petit Château à Grandcour a une participation des parents de 16% en raison de sa faible fréquentation. Ces mêmes valeurs ont été utilisées pour le budget 2023.

A noter que pour chaque UAPE, les frais administratifs de l'ARAJ (pour l'encaissement de la participation des parents, compte 5xx.3522.00) ont augmenté d'environ CHF 10'000.- entre 2021 et 2023, alors que la prestation est fondamentalement toujours la même.

### Transports

Les transports effectués pour l'établissement primaire Payerne-Corcelles (poste 517) et pour l'établissement secondaire (poste 527) sont similaires aux comptes 2021, mais en nette augmentation par rapport au budget 2022, ce qui tend à montrer que les coûts ont été sous-estimés lors de la réalisation du budget 2022. En réalité, le budget des transports en bus augmente de CHF 65'000.- pour 2023 par rapport aux coûts prévus pour 2022. Cette augmentation est due à l'augmentation du prix au kilomètre facturé pour les bus 47 places par le transporteur. Selon le contrat, ce dernier est en droit d'ajuster son prix au kilomètre car le nombre de kilomètres projetés est de 151'745km, soit 19% de moins que ce qu'annonçait l'appel d'offre (Le seuil contractuel étant fixé à 10% de variation).

### Charte graphique

Le compte 110.3185.00 prévoit un montant de CHF 25'000.- afin de refaire le logo de l'ASIPE et d'établir une charte graphique. Il est appréciable de voir que ceci sera fait en parallèle de l'intégration des nouvelles communes membres de l'association. Cependant, la dépense reste onéreuse dans le contexte actuel d'augmentation des coûts pour les communes.

## Conclusions

Nous félicitons le CODIR et la Direction de l'ASIPE pour la réalisation de ce budget 2023 et les remercions pour le travail accompli. Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis 4/2022 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

**Article 1** d'approuver le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission de gestion-finance :

Emilie Losey

Stéphanie Jan

Alexandre Godel

Frédéric Gallaz

François Vessaz (président-rapporteur)